

**RAPPORT AU PARLEMENT SUR L'APPLICATION DE LA LOI DU 5 AOÛT
1991 RELATIVE A L'IMPORTATION, A L'EXPORTATION ET AU TRANSIT
D'ARMES, DE MUNITIONS ET DE MATERIEL DEVANT SERVIR
SPECIALEMENT A UN USAGE MILITAIRE ET A LA TECHNOLOGIE Y
AFFERENTE
DU 1er JANVIER 2006 AU 30 JUIN 2006**

INTRODUCTION

Ce rapport contient les chiffres et les données concernant les licences d'importation et d'exportation accordées par le SPF Economie en ce qui concerne les armes de l'armée et de la police, durant le 1^{er} semestre 2006.

Remarques préliminaires :

- la licence comprend l'autorisation d'importer ou d'exporter certaines marchandises, même si la transaction autorisée ne se réalise pas nécessairement;
- seules les licences d'exportation définitives et non les temporaires ont été pondérées dans les données chiffrées.

LICENCES ACCORDEES 1er semestre 2006

EXPORTATION

Destination	Nombre de licences	Valeur en €
Allemagne	1	2.500.000
France	1	2.500.000
Italie	1	2.500.000
Espagne	1	100.000
R.D. du Congo (*)	6	4.555.382
Burundi (**)	2	161.000
TOTAL	12	12.316.382

IMPORTATION

Origine	Nombre de licences	Valeur en €
Allemagne	2	150.600
France	1	250.000
Espagne	1	5.000.000
Autriche	1	200.000
Norvège	1	5.000.000
Turquie	1	750.000
USA	3	7.000.000
TOTAL	10	18.350.600

Toutes les licences ont été demandées par l'armée belge.

(*) Vente de matériel et équipement à l'Armée congolaise intégrée (véhicules blindés, émetteurs, vêtements et équipements militaires)

(**) Vente de 50 camions et 40 motos au Ministère de la Défense Nationale du Burundi et du don d'un camion à AWEPA.